

## ORTHOGENIE (IVG)

---

- Consultations uniquement sur RDV et faites par les infirmières
- Se munir des pièces suivantes:
  - pièce d'identité
  - carte de groupe sanguin
  - compte rendu échographique; si vous n'avez pas d'échographie, le préciser
- Les interruptions de grossesse médicamenteuses (IG 1) se font jusqu'à 9 SA
- Les interruptions de grossesse chirurgicales (IG 2) se font jusqu'à 14 SA
- Des consultations contraception et post-IVG sont programmées lors de la première consultation

## Consultations externes de gynécologie obstétrique

---

Du lundi au vendredi  
de 8h à 17h

Centre hospitalier de Cayenne



Pôle Femme Enfant

Tél.: 0594 39 77 32



Bus: lignes 3 & 5 : arrêt So danmjann  
(Pôle Femme Enfant du CHC)



## Consultations externes de gynécologie obstétrique



Pourquoi, quand, comment  
venir au CHC

## INJECTIONS DE FERINJECT

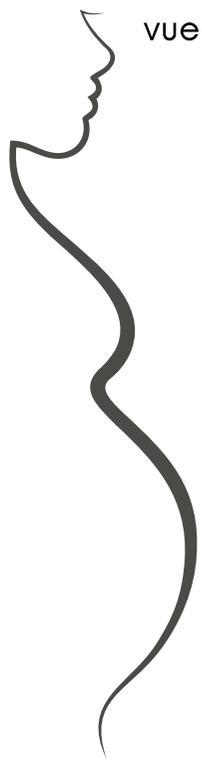
---

- Les injections de FERINJECT® sont réalisées par une infirmière du lundi au vendredi à partir de 11 heures
- Durée du soin: 45 minutes
- Vous devez ramener les comptes rendus biologiques (Hb + Ferritine)
- L'ordonnance de FERINJECT® sera établie par le médecin du service

## CONSULTATIONS DE GROSSESSE

---

- Consultations de suivi de grossesse physiologique et pathologique
- Consultations de fin de grossesse
- Vous devez prendre contact avec nos services dès 32 SA pour programmer les consultations qui doivent avoir lieu à 35 SA avec un médecin ou une sage-femme et pour la consultation pré-anesthésique en vue de l'accouchement



## RDV À PRENDRE PAR UN PROFESSIONNEL

---

Les rendez-vous suivants doivent être pris par mail par un professionnel de santé:

- **Amniocentèse:** consultation pré-amniocentèse avec le médecin
  - **Diagnostic anté-natal (DAN):** consultation faite par le médecin; dossier obstétrical établi par la sage-femme à votre arrivée
    - **Dépistage prénatal non invasif (DPNI):**
      - si le résultat du triple test est inférieur ou égal à 1/50 : amniocentèse
      - si le résultat du triple test est compris entre 1/50 et 1/1 000 : DPNI
- La prescription de DPNI se fait par le professionnel qui suit la grossesse

Pour ces RDV, vous devez vous munir de :

- courrier du médecin
- attestation de sécurité sociale
- comptes-rendus biologiques (sérologies, groupe sanguin...)
- comptes rendus échographiques